

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2014

Le 20 mai 2014 à 20 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Marie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON, GUERIN, JACOB, PAYAN, SAUNIER

Absents excusés : Mme LEMARCHAND Monique qui a donné pouvoir à M. BERTRAND Alain  
M. PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. SAUNIER  
M. LOHY François qui a donné pouvoir à Mme SALIOU

Le Conseil Municipal a élu Madame DUBOIS Véronique secrétaire de séance et é délibéré sur les questions suivantes :

### AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE WHZ POUR EXPLOITER UNE PLATEFORME DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE DE D'HYDROGENE VERT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PORT MORT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que :

La Société WH2 soumise à la législation des installations classées, a déposé le 23 juillet une demande d'autorisation en vue d'exploiter une plateforme de production d'hydrogène vert sur la Commune de Port-Mort

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2014 une enquête publique a été prescrite sur le projet et se déroule du 28 avril au 28 mai 2014 inclus

Mme le Maire signale que chaque foyer de la Commune a reçu par mail ou courrier copie de l'avis d'enquête publique et que chaque conseiller municipal a reçu le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale (le Préfet de Région)

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivants sa clôture

Madame le Maire, présente le projet de la Société WH2 qui souhaite implanter sur la Commune de Port-Mort et dont le principe consisterait à produire et à stocker de l'hydrogène comme source d'énergie de substitution. Après avoir pris connaissance de l'avis des communes environnantes et de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement » ; Mme BOURGEOIS s'inquiète sur le fait que l'eau utilisée pour assurer la production soit prélevée dans la nappe phréatique et non dans la Seine même si le chiffre annoncé de 72 m<sup>3</sup>/an est peu important. Elle évoque également le risque d'explosion sur le site alors qu'il n'est situé qu'à une centaine de mètres des habitations, le manque d'accès pour le transport routier et le fait que cette implantation soit en zone inondable. Elle précise également que cette exploitation ne générera aucun emploi et qu'elle a fait l'objet de 7 refus sur d'autres sites. Mme MARTINEZ précise l'intérêt de cet endroit pour les promenades et le fait que la fermeture du passage rendrait impossible l'éventuelle réouverture de la passerelle au public. M. GUERIN indique les risques liés à la proximité du barrage en cas d'explosion. Mme GIRBAL précise qu'il s'agit d'une phase expérimentale pour l'instant, M. BERTRAND indique l'intérêt de trouver d'autres sources d'énergie et M. SAUNIER met en avant l'aspect écologique du rejet d'oxygène dans la Seine.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur la question et il est procédé au vote :

**7 Pour** : Mme GIRBAL, Mrs BERTRAND (qui a pouvoir de Mme LEMARCHAND), COUASNON, PAYAN, SAUNIER (qui a pouvoir de M. PAYSANT)

**7 Contre** : Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, SALIOU (qui a pouvoir de M. LOHY), Mrs GUERIN, JACOB

**1 Abstention** : M. BRESSY

Le projet est donc désapprouvé par 7 voix contre. La voix du maire étant prépondérante.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci écologique et économique, Mme BOURGEOIS propose d'éteindre l'éclairage public chaque nuit dans toute la Commune, entre 23 H et 5 H du matin dans un premier pour une période expérimentale d'environ 6 mois. L'objectif étant de faire une économie évaluée entre 11 000 et 13 000 € sachant que les dotations de l'état envers les communes sont en nette diminution. Mme MARTINEZ précise que cette expérience est déjà en place favorablement dans quelques communes aux alentours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte cette mise en place dès l'été.

## SIGNALISATION ET AMENAGEMENT RUE DU FOND DU VAL

M. SAUNIER évoque les problèmes de circulation dans le bas de Saint-Pierre-la-Garenne entre le pont en direction du Goulet et l'Eglise. De nombreux automobilistes quittent la Nationale et empruntent la Rue du Fond du Val pour se rendre aux Andelys ce qui génère un trafic déjà très dense causé par les accès aux usines. Après avoir consulté l'agence routière de Louviers, il est décidé de placer un sens interdit obligeant ainsi les véhicules à continuer sur la Route Nationale ne laissant l'accès qu'aux riverains. Mme DUBOIS souligne que ceci ne règle pas le problème de l'autre partie de la Rue du Fond du Val situés après l'Eglise, très encombrée par la circulation des camions qui accède aux usines. Mme BOURGEOIS indique que des solutions sont à étudier. Mme SALIOU demande à ce que les panneaux indiquant la zone industrielle de Saint-Pierre-la-Garenne soient placés à des points plus visibles au niveau du rond-point de Gaillon.

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire indique que l'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, leur nomination a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux. Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 24) dressée par le Conseil Municipal.

Mme BOURGEOIS signale qu'elle a contacté 24 personnes et donne lecture de la liste :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - M. Raynald LEMARCHAND          | - M. Sebastien GUERIN                         |
| - Mme Nicole BOURGEOIS           | - M. Patrick BARBOSA                          |
| - Mme Mauricette SIMON           | - M. Michel FOUILLOUX                         |
| - M. Roger FOULON                | - M. Richard CUZOL                            |
| - M. Christophe BOURDERE-ANDREOU | - M. Claude OLIVIER                           |
| - Mme Solange PERELLE            | - Mme Gilberte PEZIN                          |
| - Mme Simone ROUSSELLE           | - M. Marcel VALLEE                            |
| - Mme Véronique CRINON           | - M. Thierry PAVAN                            |
| - M. Jean COQUET                 | - Mme Chantal DUMONT                          |
| - M. Francis CABOT               | - Mme LEPENANT Annie                          |
| - M. Roger HUBERT                | - M. Bernard LETELLIER (communes extérieures) |
| - M. Thierry SAUVAGE             | - M. Raymond BERRIER (communes extérieures)   |

Après en avoir délibéré l'assemblée municipale à l'unanimité accepte les personnes citées.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. PAYAN** rapporteur de la commission communication informe le conseil de la création prochaine du site internet de Saint-Pierre-la-Garenne dont l'hébergement reviendrait la première année à 164,40 € TTC puis à 159 € les années suivantes. Il précise que la mise en ligne et la rédaction seront assurées par les membres de la commission.

**Mme BOURGEOIS** annonce que le taxi qui emmène 1 fois par mois plusieurs personnes du village qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, passera désormais 2 fois par mois, celui-ci peut emmener jusqu'à 8 personnes. Le conseil approuve cette initiative à l'unanimité.

La question suivante concernant Mme SALIOU, Mme le Maire lui demande de quitter la salle

Mme BOURGEOIS demande son avis au Conseil concernant la proposition de la Société DSTP, dirigée par Mme SALIOU, de démonter gracieusement le hangar appartenant à la Commune situé au 15 Rue de la Muette. Celui-ci est en état de délabrement et génère des nuisances pour les riverains. La proposition est acceptée à l'unanimité, les travaux seront réalisés au cours de l'été.

Mme SALIOU revient dans la salle de conseil

Après des plaintes successives concernant des brûlages de déchets de manière abusive, il est rappelé que la Commune dispose de l'accès à la déchetterie d'Aubevoye et que les habitants doivent y porter leurs déchets qui ne sont pas collectés. D'autre part, Madame le Maire fait **référence aux clauses de l'arrêté municipal du 23/12/2004 qui stipule que le brûlage des déchets est autorisé pendant la période du 15 octobre au 15 mars. Le conseil compte sur l'attitude citoyenne de chacun pour le respecter.**

Concernant la mise en place des rythmes scolaires, Mme BOURGEOIS informe le conseil de sa démarche auprès de M. BAUDOIN Inspecteur de la Circonscription afin de demander que les 5 h 30 d'activités périscolaires puissent être réduites à 3 H qui seraient placées le vendredi après-midi et encadrées dans un premier temps par 2 intervenants en sport. Ceci afin de réduire le coût trop important du projet initial. Elle rappelle qu'il n'y aura pas de service de garderie le matin ni de cantine le mercredi midi et que les transports scolaires assurés par la CCEMS ramèneront les enfants chez eux comme les autres jours de classe.

M. COUASNON s'interroge sur les enfants qui se rendent habituellement au centre aéré car leurs parents travaillent, il regrette le fait qu'ils n'y soient pas conduits comme la CCEMS l'avait projeté au départ et demande au conseil ce qu'il est possible de faire. Mme le Maire rappelle que très peu d'enfants sont inscrits au centre et que la commune ne peut se substituer au rôle des parents qui sont responsables de leurs enfants après le temps scolaire.

Mme SALIOU déplore l'absence de nombreux parents d'élèves lors de la manifestation contre la réforme tenue le 17 mai devant la Préfecture d'Evreux où étaient présents beaucoup de représentants des mairies.

M. COUASNON signale que les classes qui bénéficient des cours de piscine ne pourront pas s'y rendre ce vendredi 23 mai car le bus ne sera pas disponible et voudrait que la CCEMS assure son service en prenant ses dispositions à l'avance. Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un caractère exceptionnel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 50.